

# **Procès-verbal du Conseil d'administration**

**du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

**16 décembre 2022**





## Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 16 décembre 2022

### Membres présents : (par ordre alphabétique)

#### Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Christiane CHARNAY
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Madame Véronique SARSELLI

#### Procurator(s):

- Monsieur Mohamed CHIH, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pascal CHARMOT, donne procuration à madame Véronique SARSELLI

#### Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAL, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Commandant Franck JACQUIER
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED



# **Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours**

## **Conseil d'administration**

**Vendredi 16 décembre 2022**

### **Ordre du jour**

|                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Page</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS .....                                                                              | 13          |
| R/22 – 12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021 .....                                 | 20          |
| R/22 – 12/02 Avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT) ..... | 14          |
| R/22 – 12/03 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'exercice 2023 .....                                                                                                | 21          |
| R/22 – 12/04 Clôture des opérations, autorisations de programme et des programmes pour l'exercice 2022 .....                                                                                                                              | 22          |

|                                                                                                                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| R/22 – 12/05 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente .....                                                                                                                     | 22 |
| R/22 – 12/06 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés au SDMIS .....                                                                                                        | 23 |
| R/22 – 12/07 Budget annexe « Energies renouvelables » - Budget primitif pour l'exercice 2023 .....                                                                                                              | 24 |
| R/22 – 12/08 Budget principal du SDMIS – Dépenses d'investissement 2023 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2022 .....       | 25 |
| R/22 – 12/09 Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 .....                                                                                | 26 |
| R/22 – 12/10 Convention C2022-114 portant renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDMIS et le SDIS de l'Ain pour la période 2023-2028 .....                    | 27 |
| R/22 – 12/11 Convention C2022-118 entre les 12 SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant renouvellement de la conduite d'une démarche mutualisée santé-sécurité en service pour la période 2023-2025 ..... | 28 |
| R/22 – 12/12 Convention C2022-139 de partenariat entre l'école d'application de sécurité civile (ECASC) et le SDMIS relative à l'exercice MODEX 2023.....                                                       | 29 |

# Conseil d'administration

Vendredi 16 décembre 2022

-----

*(La séance est ouverte à 15 h 15 sous la présidence de  
Mme KHELIFI.)*

**Madame KHELIFI.-** Bonjour à toutes et tous.

M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité nous prie de bien vouloir l'excuser.

La feuille d'émargements m'ayant été remise, je constate que le quorum est bien atteint. Nous allons donc commencer notre réunion. Nous ouvrons cette dernière réunion de l'année 2022 par ce que vous avez pu voir dans la presse ce matin.

Je ne vois pas comment commencer ce conseil d'administration sans évoquer cet évènement tragique, dramatique, dont le contrôleur général va nous dire un mot : 10 personnes décédées, 4 enfants de 3 à 15 ans, un évènement d'une tragédie énorme. 170 sapeurs-pompiers mobilisés dès 3 h 12 qui sont intervenus très rapidement sur les lieux, en 9 minutes, qui ont fait preuve d'un courage extraordinaire. Je crois qu'au cours de ce conseil d'administration nous ne pouvons que saluer leur engagement exceptionnel.

D'après les récits qui m'ont été rapportés depuis ce matin, les sapeurs-pompiers ont fait preuve d'un courage extraordinaire au risque de leur vie. Le contrôleur général nous évoquera quelques-unes de ces actions.

On me racontait que les sapeurs-pompiers avaient fait preuve d'une innovation extraordinaire avec des gestes qu'ils n'avaient pas l'habitude d'exécuter pour aller sauver ces familles, ces personnes. On me racontait que l'on avait vidé un sac de sauvetage pour mettre les enfants dedans afin de les évacuer.

Nos sapeurs-pompiers ont fait preuve d'une implication qui a permis de sauver encore plus de vies, je tiens vraiment à les remercier, nous pouvons leur rendre un grand hommage. Ils ont fait preuve d'un courage extraordinaire.

Monsieur le contrôleur général, on va vous laisser nous donner plus de précisions sur cet incendie d'une immense ampleur. On vous a remis sur table un document qui synthétise cet évènement. Je laisserai également, les membres du conseil d'administration, dire un mot sur cet accident s'ils le souhaitent.

**Contrôleur Général CLAUD.**- Effectivement, on vient de vous remettre un rapport sur table pour préciser le contexte que nous avons dû affronter. Dans la salle, un certain nombre de personnes étaient sur place voici quelques heures, elles ont participé à certaines phases, notamment certains parmi les représentants des organisations syndicales ici présents.

Le bilan de cette opération est dramatique : 10 morts, 4 blessés en urgence absolue dont le pronostic vital est engagé, 15 blessés légers, et nous avons pris en compte une centaine de personnes.

Nous avons demandé au préfet de déclencher le plan ORSEC nombreuses victimes.

Le premier appel est arrivé à 3 h 15 pour un feu d'appartement dans un lieu d'habitation à R-1 +7 avec une notion de feu aggravé. Nous sommes partis avec un échelon dimensionné.

Le premier message nous a confirmé que la situation était difficile, le feu était en évolution libre dans les étages, il est parti du rez-de-chaussée, la cage d'escalier était en proie aux flammes, aux gaz de pyrolyse qui se propageaient verticalement et à l'horizontal sur plusieurs étages.

Des victimes se sont défenestrées, des gens ont tenté de fuir et se sont retrouvés piégés dans la cage d'escalier. Nous avons fait une concentration de force, le feu a été éteint et nous avons engagé, au plus fort, un peu plus de 210 sapeurs-pompiers.

Les actions qui ont été particulièrement audacieuses et courageuses, ce sont les missions de sauvetage. Nous avons fait au moins 15 sauvetages, 10 mises en sécurité. Les sauvetages, ce sont des actions où les sapeurs-pompiers ont gravi, par l'extérieur, la façade, de balcon à balcon au moyen d'échelles à crochets avec des appareils respiratoires sur le dos, dans des conditions acrobatiques, athlétiques, difficiles, où le sauveteur risque sa vie.

Sur ces mises en sécurité, nous avons extrait des enfants, des bébés de 6 mois, 12 mois, 18 mois, qui ont été mis dans le sac de rangement du lot de sauvetage. Les sapeurs-pompiers ont eu l'intelligence de mettre ces enfants sanglés dans ces sacs pour les descendre par la façade puisque la cage d'escalier n'était pas praticable.

Vous avez ces éléments de chronologie, un petit croquis explique ce qui s'est passé. Tout cela est volontairement peu précis au niveau du mécanisme du feu puisqu'il y a une enquête dont le processus est sous la responsabilité du Procureur.

Nous avons parmi les blessés deux sapeurs-pompiers. Les nouvelles sont rassurantes. Un de nos collègues, après avoir fait de nombreuses actions de sauvetage, de mise en sécurité, donc un effort physique énorme, a fait une sorte de malaise. Les nouvelles sont rassurantes, il sort de l'hôpital. Le deuxième a été brûlé au second degré au cou, il a une consultation chez le spécialiste, les nouvelles sont rassurantes.

Nous avons aussi un impact psychologique qui est très fort au niveau de nos équipes. C'est l'occasion de saluer le travail du service de santé et de secours médical qui était sur place, qui a pris en charge et qui a travaillé au profit des intervenants.

Nous aurons un gros travail d'accompagnement, de soutien. Quand nous avons fait nos relèves de personnel, nous avons veillé à pouvoir les rencontrer avant qu'ils ne repartent chez eux.

Sur la dernière page, vous avez le rappel des moyens qui ont été engagés cette nuit. Nous avons été obligés de déclencher l'alerte générale au niveau du SDMIS, une procédure exceptionnelle qui se réalise une fois tous les dix ans, pour vous situer l'intensité de cette opération.

Nous avons mobilisé aussi bien les sapeurs-pompiers professionnels que les sapeurs-pompiers volontaires. Je n'ai pas le nombre de casernes qui ont été mobilisées, mais

nous avons, je pense, mobilisé des moyens qui venaient au moins de la moitié de nos casernes.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le contrôleur général. En effet, nous pensons bien aux deux sapeurs-pompiers blessés, nous leur adressons nos plus sincères vœux de rétablissement.

Monsieur le Président ?

**Monsieur GUILLOTEAU.-** Merci présidente, Monsieur le contrôleur général,

D'abord une pensée pour les victimes et leurs familles. J'ai envoyé ce matin un petit SMS à Mme la Maire de Vaulx-en-Velin pour lui proposer les services du Département et éventuellement, s'il le fallait, en tant que président de l'OPAC, des logements à ceux qui en auraient besoin.

J'aimerais féliciter tous les sapeurs-pompiers engagés.

Je voudrais dire un mot sur « l'après », la visite du ministre de l'Intérieur. En France, les visites protocolaires sont soumises au décret 89-665. Je veux bien que tel ou tel ministre se déplace à la main de la préfecture, mais cela relève d'un protocole, et dans le protocole de la République, le département est aussi invité.

Alors que le département contribue au SDMIS, alors que je suis le premier vice-président du SDMIS, alors que j'ai un mandat national sur les sapeurs-pompiers volontaires, ne pas inviter le département, ce n'est pas la première fois, je trouve cela détestable. La République est une et indivisible, et le département n'est pas une paille sur laquelle on peut s'essuyer les pieds.

On peut dire que c'est un oubli, mais je voudrais remercier les sapeurs-pompiers qui m'ont prévenu toute la nuit, merci colonelle, merci monsieur le contrôleur général, du suivi, sinon je n'aurais eu aucune information.

Quand vous regardez la vidéo du *Progrès*, vous voyez le nombre d'élus dont certains n'ont absolument rien à y faire, je dis que cela suffit, c'est inacceptable.

**Madame KHELIFI.-** Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? (*Non*)

Je vais vous proposer de respecter une minute de silence pour les victimes.

*(Une minute de silence est observée.)*

**Madame KHELIFI.-** Merci.

Nous clôturons l'année 2022 pour notre établissement public marqué par une actualité riche. Il y a eu, d'une part, lors de cette année 2022, le renouvellement de notre équipe de direction avec le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD qui a remplacé le contrôleur général Serge DELAIGUE, et la directrice adjointe, la lieutenant-colonelle Laetitia DIDIER, qui est arrivée en début d'année.

Nous avons également eu un été 2022 caractérisé par des feux de forêts complexes, d'une particulière intensité sur tout notre pays et notre territoire. Nous avons eu la fin de la pandémie Covid-19 qui se transforme en épidémie, avec laquelle il va falloir vivre désormais.

Nous avons également une activité opérationnelle soutenue qui est de retour et l'amorce de la mise en œuvre de la réforme du SSUAP AMU que nous avons votée au conseil d'administration de juin dernier.

L'année 2023 sera charnière, une année de préparation et de finalisation des dossiers structurants pour le SDMIS. Nous aurons, d'ici la fin de l'année, la révision du SACR, schéma d'analyse et de couverture des risques, la poursuite de l'expérimentation du SSUAP AMU dans un contexte de tension financière forte que nous avons déjà évoquée lors du précédent conseil d'administration, une tension financière qui marque les SDIS et, tant au niveau national que local, les contributeurs des SDIS.

Nous avons eu l'occasion d'en parler lors de notre dernière réunion, les services d'incendie et de secours ont un modèle économique qui est fragilisé et qui doit être repensé. L'ensemble des décideurs doit pouvoir contribuer à la nécessaire réflexion de l'évolution de notre modèle de sécurité.

Cela a fait l'objet de réflexions depuis l'été dernier. Nous avons eu l'occasion, la semaine dernière, de nous réunir entre présidents de conseil d'administration des SIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, nous étions 10 sur 12.

Lors de notre réunion de travail, nous avons partagé toutes et tous le même constat, nous appelons de nos vœux un travail de réflexion piloté par l'Etat avec les élus locaux pour imaginer des évolutions nécessaires à la refondation de notre système de sécurité civile.

Le rapport de l'IGA, l'inspection générale de l'administration, sur le financement des services d'incendie et de secours, devrait être remis prochainement au Parlement ainsi que la mission d'études confiée par le président de la République à M. Hubert FALCO, ancien sénateur. Ces rapports doivent être des opportunités à saisir pour exprimer cette

attente forte des territoires de refonder nos services d'incendie et de secours.

Le rapport du contrôle des comptes, puisqu'il est actuellement procédé à contrôle des comptes et de gestion du SDMIS par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, devrait être présenté au conseil d'administration avant l'été prochain. Il nous apportera sans doute également des éléments d'analyse sur cette thématique du financement dont nous pourrions nous saisir.

Nous serons donc amenés à faire preuve de prudence budgétaire en ce début d'année 2023 avant de solliciter de nouveau nos contributeurs au cours de l'année 2023 pour réajuster notre budget en fonction des dépenses dont le montant prévisionnel aura pu être précisé ou aura pu être affiné d'ici-là. Ce montant prévisionnel tiendra compte des dépenses d'électricité, de carburant dont le poids est très important dans le budget de fonctionnement de notre établissement. J'y reviendrai lors de la présentation du rapport sur les conventions relatives aux contributions des collectivités.

L'année 2023 sera également celle de la révision du SACR, du schéma d'analyse et de couverture des risques. Je vous le rappelle, selon les termes du CGCT, que cette révision doit intervenir tous les cinq ans. Le SACR dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des biens et des personnes auxquels doit faire face le SDMIS sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Il détermine les objectifs de couverture de ces risques par le SDMIS.

Le SACR est arrêté par le préfet du Rhône après avis du conseil départemental du Rhône, après avis du conseil de la métropole de Lyon, et après avis conforme du conseil d'administration du SDMIS.

Les groupes de travail se sont d'ailleurs déjà constitués voici quelques jours. Ils sont en ordre de marche pour nous fournir ce travail avant la fin de l'année 2023.

Sans présager des conclusions qui seront rendues, nous aurons l'occasion d'en reparler, ce SACR devra prendre en compte les enjeux relatifs à l'évolution des missions du SDMIS et devra tenir compte des enjeux du SSUAP AMU, en tout cas du déploiement que nous avons décidé au conseil d'administration.

Ce SACR devra également tenir compte des enjeux relatifs à l'évolution de notre territoire, et je pense au secteur sud-est de la métropole de Lyon et du département du Rhône, entre la rive gauche du Rhône et le parc de Miribel-Jonage. C'est un secteur marqué par une forte évolution démographique, une activité économique en pleine croissance, nous avons eu l'occasion de l'évoquer lorsque nous avons acté un nouveau projet sur la commune de Vaulx-en-Velin.

Ce SACR devra également prendre en compte les enjeux relatifs aux besoins spécifiques des secteurs ruraux.

Je n'oublie pas non plus, pour cette année charnière 2023, la nécessaire réflexion sur le volontariat. Nous savons que le volontariat est une composante essentielle et complémentaire aux sapeurs-pompiers professionnels. Ce volontariat doit faire l'objet d'une attention soutenue. Il s'agit non seulement de susciter des vocations mais aussi de pouvoir

pérenniser les nouveaux profils, les pérenniser dans leur engagement.

L'année 2023 sera également, je le souhaite, et là je m'adresse aux organisations syndicales, celle d'un dialogue social renouvelé, serein, constructif, permanent, tel que nous avons pu l'avoir jusqu'à présent. Ce sera l'occasion de poser les bases d'un accord-cadre pluriannuel.

J'en profite pour souligner que les élections professionnelles du 8 décembre dernier se sont parfaitement déroulées, je suis totalement satisfaite, c'est une très bonne chose. Nous avons eu un taux de participation de plus de 60 % pour ces élections, c'est un taux très satisfaisant. Si je compare à la métropole de Lyon où nous avons eu un taux de 43 %, autant vous dire que 60 %, c'est un taux exceptionnel pour des élections au comité social territorial.

Je tiens à féliciter nos organisations syndicales qui ont obtenu des sièges dans les différentes instances (CST, CAP A, B, et C, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail).

Je les invite à s'inscrire dans la même démarche que moi, c'est-à-dire une démarche de dialogue social constructif et raisonné.

Je souhaite également remercier les services du lieutenant-colonel Dominique DREVET, directeur des ressources humaines, pour le travail qui a été fourni lors de ces élections professionnelles. Merci à vous, merci à vos équipes pour la tenue de ces élections dans de très bonnes conditions.

Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose à ces propos préliminaires ?

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** Je précise que nous vous proposerons, en fin de séance, d'aborder trois sujets : la synthèse de l'activité opérationnelle 2022, un zoom sur la prévention et la lutte contre les agressions des sapeurs-pompiers, et des éléments sur l'organisation que nous envisageons de vous proposer dans le cadre de possibles délestages électriques, notamment l'appui que nous envisageons de fournir aux élus sur le territoire.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le contrôleur général. Effectivement, trois communications que nous verrons en fin de conseil d'administration.

■ **Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS**

**Madame KHELIFI.-** Il s'agit d'abord de désigner les membres du conseil d'administration au sein du CST. Monsieur le contrôleur général, pouvez-vous nous indiquer les évolutions ? Est-ce qu'il faut énumérer les personnes qui siègent au sein de ces instances ?

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** L'objectif est de respecter les textes mais surtout de respecter les bons équilibres qui étaient en vigueur.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général.

Les personnes désignées au sein de ces instances font l'objet des rapports qui vous ont été envoyés, je ne les cite pas. Les instances sont le comité social territorial (CST), le

CCDSPV, la formation spécialisée, la CAP A et la CAP B des SPP et la CCP.

**Lieutenant-colonel DREVET.-** Ce sont uniquement les CAP A et B SPP. C'est une nouveauté : jusqu'à présent, c'était au niveau national et maintenant c'est au niveau territorial, pour les sapeurs-pompiers.

**Madame KHELIFI.-** Merci pour cette précision. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/02 Avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT)**

**Madame KHELIFI.-** L'an dernier, à la même époque, nous avons approuvé deux conventions triennales 2022, 2023 et 2024, l'une avec le département du Rhône, l'autre avec la métropole de Lyon, elles fixaient le montant des contributions de chacune des collectivités au budget du SDMIS.

Je vous rappelle qu'une hausse des contributions de 1 % par an avait été décidée.

Ces conventions prévoyaient par ailleurs une clause de revoyure annuelle ainsi formulée : « *Dans le cadre de la préparation budgétaire des parties, cette convention pourra être revue annuellement pour tenir compte d'éventuelles modifications majeures de leur équilibre financier, notamment*

*au regard de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. »*

Au cours de l'année 2022, deux mesures nationales sont intervenues, nous l'avons évoqué au cours du dernier conseil d'administration :

- une mesure nationale qui nous concerne toutes et tous ici en tant que collectivité locale, c'est la revalorisation du point d'indice à 3,5 % dont l'impact sur le budget du SDMIS est de 3,050 M€ ;

- la revalorisation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires, et ici l'impact en année pleine est de 410 000 €.

Dès le début de l'été, le SDMIS a interpellé ses financeurs sur les hausses de dépenses du personnel et il a été convenu que le SDMIS assurerait le coût de ces mesures pour 2022 mais que, pour 2023, nous ferions un appel aux collectivités qui compenseraient ces hausses pour l'année 2023.

Cette compensation a conduit à augmenter le montant des contributions de notre établissement de 3,46 M€ pour la revalorisation du point d'indice et l'augmentation de l'indemnité de sapeur-pompier volontaire, soit une hausse des contributions de 2,31 % qui se cumule à la hausse annuelle de 1 % qui avait déjà été actée dans la convention l'année dernière.

Ainsi, la contribution de la métropole de Lyon s'élèvera à un peu plus de 123 M€ contre un peu plus de 121 M€ prévus initialement dans la convention l'année dernière. Celle du département s'élèvera désormais à presque 23 M€ contre

22,45 M€ en 2022. La contribution des communes et EPCI du département du Rhône s'élèvera à 8 M€ au lieu de 7,83 M€ en 2022 initialement prévus.

Soit un total de 154,82 M€ au lieu de 151,36 M€ initialement prévus l'année dernière dans la délibération que nous avons approuvée.

Si l'augmentation des contributions pour l'année 2024 devrait être maintenue à 1 % par rapport à l'année 2023, les analyses budgétaires démontrent que l'équilibre budgétaire pourrait ne plus être assuré.

C'est pourquoi je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous serons amenés à revoir ce taux de 1 % avec les différents contributeurs dans le courant de l'année 2023, une fois que nous aurons connaissance de l'augmentation des tarifs de l'énergie et des résultats définitifs de l'exercice 2022.

Contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose sur ce rapport ?

**Contrôleur Général CLAUD.** - Les éléments sont clairs, nous sommes encore dans une phase de très grosses incertitudes, notamment sur le coût de l'énergie. Nous aurons de très mauvaises nouvelles, je pense.

Cette proposition de rapport s'inscrit dans le travail qui a débuté il y a déjà quelques mois avec nos contributeurs. Nous les avons revus il y a peu de temps pour envisager la trajectoire sur l'année 2023.

Nous allons consolider nos options avant de revenir vers vous, mais nous sommes d'ores et déjà sur une situation difficile. Depuis plusieurs années, le SDMIS était sur un taux directeur d'augmentation de 1 %, nous avons eu une

érosion avec l'inflation et différentes mesures, aujourd'hui nous nous inscrivons dans cette nécessité, malgré les efforts d'ajustement et d'économies, de devoir nous pencher sur nos grands équilibres financiers.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**Monsieur GUILLOTEAU.-** Vous avez parlé de progression financière, le département a toujours suivi mais les mots du contrôleur général m'inquiètent parce que la progression sur les énergies pourrait nous laisser croire que vous seriez appelés à revenir vers les contributeurs que sont le département, les communes et la métropole, mais à un moment, cela risque d'être difficile pour les finances publiques.

Nous sommes de plus en plus soumis à contribuer pour l'Etat, et l'Etat contribue de moins en moins à soutenir les collectivités, au bout d'un moment, la balance sera difficile à tenir. L'argent public, cela n'existe pas, c'est de l'argent que l'on va chercher dans les poches des contribuables. Entre les 3,5 % et l'augmentation des fluides, gaz et électricité, c'est juste 22 M€, et nous avons pris 12 M€ avec le Covid, nous absorbons ces 12 M€ plus 22 M€ mais au détriment d'autres choses.

Bien évidemment, s'il faut contribuer au budget des sapeurs-pompiers, vous avez le soutien et vous aurez le soutien du département mais cela nous posera un problème de fonctionnement, un problème de choix. Nous avons nos compétences obligatoires, notamment sur le social, cela nous oblige à faire des choix. Je pense que pour les communes, ce sera également un choix difficile.

La sécurité passe avant tout mais ce sera au détriment d'autres possibilités en termes d'actions.

**Monsieur PFEFFER.-** Madame la présidente, les maires du Rhône ont toujours considéré que la priorité, parce que c'est dans leur ADN, était de porter secours. C'est vrai que s'ils subissent ces augmentations dans les écoles, les gymnases, les activités qui font la vie d'une commune, ils les subissent de la même façon pour permettre à nos sapeurs-pompiers d'aller porter secours. Nous ne discutons pas notre contribution.

Néanmoins, pour rebondir sur ce que vient de dire le président GUILLOTEAU, à un moment, je pense qu'il faut qu'il y ait une réponse très importante de l'Etat. On attend qu'il soit à nos côtés parce que cette fuite en avant, cette augmentation que nous avons encore du mal à mesurer, nous inquiète vraiment.

Elle ne nous inquiète pas pour le SDMIS, nous contribuons et nous contribuerons, elle nous inquiète dans son ensemble. Nous attendons une réponse forte de l'Etat parce qu'il faut aussi assurer d'autres services publics sur lesquels les communes sont attendues.

**Madame KHELIFI.-** Je partage complètement vos inquiétudes et nous n'avons eu de cesse depuis l'été dernier de faire remonter, d'interpeller l'Etat, par le biais des associations d'élus, de l'association des directeurs de SDIS. En tout cas, il y a une interpellation forte de la part d'un certain nombre d'élus.

Maintenant, je ne sais ce qu'il faut faire face à la surdité de l'Etat, mais je suis d'accord avec vous, il doit

prendre sa part dans les budgets des SDIS qui seront de plus en plus contraints.

Effectivement, aujourd'hui, l'Etat ne prend pas la mesure de la problématique, il faut continuer à l'interpeller. Nous avons écrit, nous avons fait une contribution avec M. le président du département, que nous avons signée à trois, à la « mission flash » qui a été lancée cet été, qui a posé un certain nombre de propositions pour faire avancer ce modèle de sécurité qui aujourd'hui n'est pas pérenne et qui est en danger.

Je pense que l'Etat a tout à fait conscience des difficultés que rencontrent les collectivités locales. Pour la métropole de Lyon, c'est pareil, les charges de personnel vont exploser, les charges d'énergie aussi. Juste pour les charges de personnel, c'est 12 M€.

Il faudra faire des choix sur un certain nombre de politiques que nous portons qui nous permettent de répondre à des problématiques du quotidien de nos concitoyens qui eux aussi rencontrent des difficultés de pouvoir d'achat, de logement, pour se chauffer.

Il faudra faire des choix, et je crois que l'Etat ne se rend pas compte qu'il nous impose toutes ces dépenses de personnel, toutes ces charges, sans nous apporter quelque contribution que ce soit. En tout cas, je partage vos propos à tous les deux.

Est-ce que vous souhaitiez ajouter d'autres éléments ? Je crois que nous partageons malheureusement tous le même constat. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/01    Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021**

**Madame KHELIFI.-** J'ai oublié de vous soumettre ce rapport. Il s'agit du compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration qui s'est réuni le 5 décembre dernier.

Contrôleur général, est-ce que vous pouvez nous exposer ces décisions ? Merci.

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** Le bureau a examiné plusieurs rapports.

Le premier est relatif à des autorisations de signer les marchés publics. Cela concernait notamment la formation au permis poids lourd et la filière pour nous approvisionner en véhicules pour la formation à la désincarcération. Il y avait également un marché relatif à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur certains centres.

Le deuxième est une convention de partenariat avec le corps national de sapeurs-pompiers du Cameroun. Nous leur apportons notre concours pour la formation notamment.

Le troisième est une convention avec l'institut d'étude des crises, de l'intelligence économique et stratégique, un échange de formateurs.

Le quatrième était relatif à la signature d'une convention avec l'association Atraksis qui s'occupe d'innovations technologiques et managériales. C'est une mise en commun faite par plusieurs SDIS pour travailler ensemble

sur des sujets comme l'organisation de la réflexion anticipée. Cela nous évite de faire les choses chacun de façon un peu indépendante, nous mutualisons ces questions d'innovation.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général. Nous allons soumettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/03    Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'exercice 2023**

**Madame KHELIFI.-** Ce rapport est dans la continuité de l'avenant à la convention pluriannuelle adopté précédemment.

Il convient de fixer le montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'année 2023 : 154 815 996 € pour l'année 2023 contre un peu moins de 150 M€ en 2022, départagés en :

- 123 852 796 € pour la métropole de Lyon ;
- 22 959 246 € pour le département du Rhône ;
- 8 003 954 € pour les 148 communes et les 3 EPCI du département du Rhône.

Etant précisé que le montant annuel dû par chaque commune et EPCI est calculé au prorata des populations municipales.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/04 Clôture des opérations, autorisations de programme et des programmes pour l'exercice 2022**

**Madame KHELIFI.-** Ce rapport permet de clôturer les programmes 2018 et 2019 d'acquisition de véhicules ainsi que l'opération de construction de la caserne de Couzon-au-Mont-d'Or.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/05 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente**

**Madame KHELIFI.-** Comme j'ai pu vous l'indiquer lors de notre dernier conseil d'administration, le SDMIS a rencontré quelques difficultés cette année pour contracter un emprunt, ce qui est inhabituel.

En effet, notre besoin d'emprunt avait été estimé à 14,5 M€ afin d'anticiper la couverture d'une part d'un déficit prévisionnel de la section d'investissement, et d'autre part des reports, sans avoir à recourir aux excédents de fonctionnement, mais les établissements bancaires ont limité leur offre d'emprunt à 8,9 M€, soit le montant des crédits ouverts au budget de l'année 2022.

Je laisse Mme MASSARDIER nous en dire quelques mots.

**Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Merci, Madame la présidente.

Comme chaque année, nous faisons le compte rendu des emprunts conclus durant l'exercice et un point sur l'état de la dette en cours au SDMIS.

L'année dernière, la dette était composée de 13 prêts et le montant du capital restant dû s'élevait à 72 M€ avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,39 %, ce qui était un taux moyen assez faible.

Concernant l'exercice 2022, comme vient de le dire Mme la présidente, nous avons levé un emprunt de 8,9 M€ auprès de la Banque Postale au taux de 3,21 %, cela porte aujourd'hui notre capital restant dû à un peu plus de 77 M€ et, de fait, augmente le taux d'intérêt moyen pondéré à 1,58 %, alors que nous étions à 1,39 % à la fin de l'année 2021.

Voilà ce que je pouvais ajouter.

**Madame KHELIFI.-** Merci.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

#### **R/22 – 12/06 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés au SDMIS**

**Madame KHELIFI.-** La commission de réforme s'est réunie le 5 décembre dernier et le rapport ci-joint présente les dons décidés lors de cette commission. À titre d'information, les cessions sont faites par le biais d'une plateforme en ligne

Agorastore et le montant réalisé en 2022 s'élève à près de 100 000 €.

Y a-t-il des questions sur ces ventes sur la plateforme en ligne ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/07 Budget annexe « Energies renouvelables » -  
Budget primitif pour l'exercice 2023**

**Madame KHELIFI.-** Le projet de budget primitif 2023 a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 5 décembre dernier. Mme MASSARDIER, je vous laisse peut-être présenter ce rapport.

**Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Le projet de budget primitif pour l'année 2023 concernant la régie « Energies renouvelables » s'élèvera à 260 000 € répartis en 250 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, les 246 775 € sont destinés à de nouvelles installations, normalement sur quatre casernes, et elles seront financées, d'une part, par un nouvel emprunt, d'autre part, par la dotation aux amortissements que nous avons grâce aux panneaux déjà installés.

Concernant la section de fonctionnement, son montant s'élève à 15 000 €, ce sont les dépenses qui permettent le fonctionnement des quatre casernes équipées, qui prennent en charge la maintenance, le télésuivi, la location des compteurs électriques et les intérêts d'emprunt. Cette section de fonctionnement est couverte par les recettes qui

viennent de la revente de l'électricité produite qui équilibre les dépenses de fonctionnement.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/08 Budget principal du SDMIS – Dépenses d'investissement 2023 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2022**

**Madame KHELIFI.-** Ce budget principal pour l'exercice 2023 du SDMIS devrait être soumis au vote du conseil d'administration du 17 mars 2023 et, en tout état de cause, avant le 15 avril 2023.

Afin de garantir le bon fonctionnement des services entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'adoption du budget, je vous demande de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022.

Pour ce qui relève des dépenses de fonctionnement, elles sont autorisées dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/09 Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**

**Madame KHELIFI.-** Les derniers concours d'accès au cadre d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ont été organisés en France en 2021 dans chaque zone de défense et de sécurité, et pour ce qui concerne notre zone, par notre établissement conjointement avec les 11 autres SDIS.

Deux nouveaux concours seront ouverts en 2023, vraisemblablement au mois de novembre. Dans chaque zone de défense et de sécurité, un SDIS devra organiser ce concours et, concernant la zone de défense et de sécurité Sud-Est, le SDMIS a été sollicité à nouveau par le Centre de Gestion 69 en raison de l'expérience qu'il a acquise en la matière. Nous vous proposons de déléguer au CDG, par voie de convention, l'organisation de ces concours externes.

Ce partenariat permettra au SDMIS de s'appuyer sur l'expertise juridique du CDG69, établissement public organisateur de la plupart des concours de la fonction publique territoriale. De plus, par cette délégation, le SDMIS bénéficiera des ressources techniques du CDG69 et réalisera des économies d'échelle qui permettront de diminuer le coût de l'organisation de ce concours.

Y a-t-il des questions sur ces deux concours de sous-officiers en 2023 ?

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** La convention avec le CDG69 permet de garantir le volet juridique. Pour mémoire, un concours de sous-officiers a été attaqué récemment, il était organisé par le SDIS 66 C'est quelque chose qui est vraiment fondamental.

Ensuite, comme nous le faisons habituellement, l'ensemble des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est participera à hauteur des besoins qu'ils auront exprimés. Nous avons dans ces conventions un volet financier qui permet d'avoir la participation de tous les SDIS qui bénéficient aussi de ces prestations.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général. Nous passons au vote s'il n'y a pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/10 Convention C2022-114 portant  
renouvellement de la convention  
interdépartementale d'assistance  
opérationnelle entre le SDMIS et le SDIS de l'Ain  
pour la période 2023-2028**

**Madame KHELIFI.-** Monsieur le contrôleur général, je vous laisse en dire quelques mots.

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** Merci, madame la présidente.

C'est aussi un rapport assez classique puisque nous avons des conventions d'assistance avec les départements limitrophes. La philosophie, c'est de dépasser le strict cadre administratif et d'organiser toute la mobilisation et les échanges liés à l'engagement des casernes de proximité. Nous avons tout un travail, que ce soit sur la connaissance des risques, l'envoi des moyens et les procédures financières associées.

Ce sont des conventions que nous organisons et que nous renouvelons régulièrement. C'est un travail classique qui consiste à améliorer la distribution des secours sur les départements limitrophes.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, contrôleur général.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous mettons ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/11 Convention C2022-118 entre les 12 SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant renouvellement de la conduite d'une démarche mutualisée santé-sécurité en service pour la période 2023-2025**

**Madame KHELIFI.-** Monsieur le contrôleur général, je vous laisse nous dire quelques mots sur le rapport.

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** C'est une démarche qui a été engagée depuis l'année 2006. Nous avons un dispositif où, là encore, un SDIS est désigné comme chef de file, et les autres, par le biais d'une contribution, financent cette politique mutualisée.

Le rapport qui nous est proposé permet d'encadrer ce qui se passera pour la période 2023-2025. Ce réseau mutualisé santé-sécurité a fait école au niveau national. Nous partageons des prestations intellectuelles, avec à la fois de la mise en commun de plans d'action mais également des logiciels.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous mettons ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/22 – 12/12 Convention C2022-139 de partenariat entre l'école d'application de sécurité civile (ECASC) et le SDMIS relative à l'exercice MODEX 2023**

**Madame KHELIFI.-** Monsieur le contrôleur général, je vous laisse en dire quelques mots également.

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une action portée au nom de la France pour la mise en œuvre des moyens de protection civile. Nous en avons eu l'illustration dans le cadre des renforts dépêchés par les équipes qui sont venues nous épauler pour les feux de forêts cet été.

La thématique retenue pour l'exercice sera liée aux risques chimiques. Nous traitons avec l'ECASC mais c'est dans le cadre d'un partenariat entre la France et l'Union européenne. Je vous donnerai des informations plus précises en début d'année prochaine puisque nous accueillerons sur la période du 27 février au 3 mars une délégation de 180 participants qui viendront de cinq pays : Allemagne, Italie, République tchèque, Roumanie et Turquie.

Les équipes seront amenées à tester en conditions réelles leur capacité à être autonomes et en autosuffisance pour faire face à des opérations sur des sites industriels. C'est

exactement le type de secours que nous serions susceptibles de demander si un gros évènement impactait notre territoire.

Nous assumerons toute l'ingénierie pédagogique, nous assurerons le portage de l'exercice. Nous travaillons avec un organisme qui a été lauréat au nom de l'Europe pour l'organisation de tous ces exercices puisque cela tourne dans toute l'Europe.

Il y a un volet financier, la convention avec l'ECASC nous permet de récupérer les fonds qui seront investis par le SDMIS pour nous assurer un équilibre financier correct. Nous recevrons une subvention d'un peu plus de 100 000 € pour réaliser cet exercice.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous mettons ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons désormais passer à la présentation des trois communications qui vous ont été remises sur table. Il s'agit de l'activité opérationnelle-bilan 2022, de la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-bilan 2022 et de la préparation du SDMIS en cas de délestage sur les réseaux électriques du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole.

Activité opérationnelle du 1<sup>er</sup> janvier au  
1<sup>er</sup> décembre 2022

**Contrôleur Général CLAUD.**- Merci, Madame la présidente.

Sur la communication relative à l'activité opérationnelle, vous avez sur la première page les histogrammes qui vous montrent que nous sommes sur une estimation projetée de 500 000 appels sur l'année 2022, soit une légère augmentation par rapport à ce que nous considérons être l'année de référence qui est l'année 2019, qui avoisinait les 500 000 appels. Pendant la phase Covid, il y avait eu une baisse.

Sur le nombre d'appels traités au centre d'appels, le 18, nous allons dépasser l'activité de 2019 qui était déjà soutenue.

Sur la deuxième page, vous retrouvez l'évolution des opérations de secours. Nous sommes, au 1<sup>er</sup> décembre, déjà à plus de 108 000 interventions et nous serons en estimation projetée aux alentours de 119 000 interventions contre 114 000 en 2019. Nous avons vraiment repris un rythme soutenu que nous avions avant le Covid.

La répartition est la suivante : le secours et les soins d'urgence aux personnes pèsent 80 % de cette sollicitation, les incendies 6,1 %. À la lumière de ce qui s'est passé cette nuit, les incendies, en consommation de ressources, pèsent très lourd. Les accidents de circulation représentent à peu près 5 %. Tout au long des années, ces chiffres sont assez stables.

La page suivante est relative aux évolutions de sorties d'engins. Les sorties d'engins, c'est le nombre de véhicules engagés sur chaque intervention. Pour faire 119 000 sorties de secours, nous aurons à peu près 150 000 sorties d'engins, à peu près un engin et demi par intervention.

Page suivante, l'évolution du nombre de victimes : nous nous projetons sur 99 000 victimes secourues sur l'année 2022 contre un peu plus de 91 000 en 2019. Il est intéressant de noter qu'en 2022, nous prenons en charge 271 victimes par jour contre 251 en 2019.

Sur l'activité opérationnelle, il est intéressant aussi de pouvoir remarquer que nous avons 430 sorties d'engins par jour en moyenne en 2022 contre 411 en 2019. Ces 20 sorties d'engins supplémentaires, c'est du carburant en plus, des frais d'entretien, une consommation de ressources humaines.

Et par rapport aux craintes que nous évoquions tout à l'heure, je rappelle que notre rigidité des charges nous empêche de dégager un autofinancement et que chaque fois que nous avons une augmentation d'activité, nous perdons des marges de manœuvre.

Sur les pages suivantes, vous retrouverez quelques interventions particulières, que nous avons classées par catégorie :

- Les feux spéciaux comme les feux de végétation : cet été, nous avons projeté 13 détachements en renfort sur les départements de l'arc méditerranéen, en Isère, en Gironde, et nous avons plus de 500 départs de feu dans notre département. Nous avons pu contenir ces surfaces brûlées, mais nous avons

eu une pression incendiaire forte. Je ne vais pas tous les lister, vous les avez, ce sont des opérations assez dimensionnées : par exemple, en avril 2022, 330 sapeurs-pompiers engagés.

- Les feux de structure avec différents types d'intervention : des feux dans des immeubles de grande hauteur, dans des entrepôts. On voit là aussi la répartition des effectifs, on peut être sur des opérations qui mobilisent jusqu'à 250 sapeurs-pompiers sur zone.

- Les opérations de risques technologiques, hors interventions sur le réseau gaz mais sur le transport de matières dangereuses. Les deux sont sur la gare de triage de Sibelin pour rappeler que c'est une caractéristique forte de notre territoire.

- Les opérations de type menaces d'attentats, les règlements de comptes avec plusieurs victimes par arme à feu, le 19 août à Vénissieux, le 14 juin une fusillade dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le 11 mai une fusillade dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont des opérations où nous mettons en œuvre une réponse, une organisation de secours, nous intervenons quand la police a sécurisé avec des équipements de protection balistique, donc dans un contexte particulier qui est celui que nous avons créé pour la menace d'attentat.

- Les accidents de circulation mettant en cause des problématiques qui surviennent sur la voie ferrée, des collisions piéton/train, des accidents de véhicules.

- Les opérations diverses comme une panne générale du métro au cours de l'année, nous sommes amenés à prêter notre concours pour évacuer des personnes à mobilité réduite, prêter notre assistance à des gens bloqués entre deux stations. C'est aussi la rupture de canalisation d'eau le 14 août

qui avait généré une inondation assez importante dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Sur la page suivante, vous retrouverez la synthèse de ce que j'ai évoqué tout à l'heure : les renforts pour une quinzaine de jours au mois de juin au profit de nos collègues de l'Allier qui ont essuyé plusieurs orages de grêle, 390 sapeurs-pompiers, et des détachements extra-départementaux dont vous avez la liste pour pratiquement 300 sapeurs-pompiers.

Je souhaite indiquer que derrière ces détachements projetés, il y a aussi tout un effort de nos personnels de logistique puisque les engins qui rentraient étaient reconditionnés, révisés par l'ensemble de nos logisticiens, mécaniciens. Il est arrivé même à certains moments, compte tenu de l'intensité de la lutte, que nos équipes rentraient, les engins étaient reconditionnés la nuit et repartaient le lendemain matin avec des équipages nouveaux. C'est vraiment une mobilisation complète de l'ensemble de nos équipes.

On vous a mis ensuite un rappel du dispositif de sécurité mis en place pour la Fête des Lumières du 8 au 11 décembre. Nous étions là dans le cadre de l'organisation de la réponse de sécurité civile, un commandement sous les ordres du préfet.

Nous créons des casernes déportées que nous armons. 140 sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires répartis à peu près à moitié, notamment dans les zones où il est très difficile ensuite de pouvoir circuler, essentiellement la presqu'île. 140 sapeurs-pompiers mobilisés sur ces centres déportés, 36 véhicules,

2 embarcations mais aussi un renforcement de toutes les autres casernes urbaines, plus de 250 sapeurs-pompiers de garde cette nuit-là.

Nous avons également un système que nous utilisons, une sorte de mutualisation avec nos centres de la deuxième couronne, essentiellement de sapeurs-pompiers volontaires, qui nous permettent de faire venir des moyens si nous avons une sollicitation opérationnelle importante sur les centres déportés ou les centres qui couvrent les autres activités de l'agglomération.

Cela mobilise plus de 1 500 sapeurs-pompiers. Nous en avons 140 dans la presqu'île dans les centres déportés, 200 dans les centres de l'agglomération et 1 200 sur le reste du territoire.

Nous travaillons avec la Croix-Rouge, avec l'ensemble des services, notamment Enedis, GRDF, puisqu'ils assurent dans les centres déportés les premiers départs sur des pannes d'ascenseur, des fuites de gaz. Le SAMU est également impliqué.

Pour terminer sur cet aspect, pour la Fête des Lumières, nous avons pris en compte en moyenne entre 40 et 70 situations de victimes, nous avons eu 2 urgences absolues dont une qui présentait une fracture de bras et l'autre une détresse cardiaque. Le nombre de personnes prises en charge est assez limité, puisque le premier jour nous avons évacué 12 personnes mais nous avons compté 70 victimes à la fois sur les points de secouristes tenus par la Croix-Rouge ou directement sur les centres déportés.

Globalement, c'est un gros dispositif qui est conçu pour faire face à ces secours du quotidien et qui est aussi

fortement dimensionné pour faire face à l'exceptionnel. L'exceptionnel que nous redoutons, c'est un attentat ou un mouvement de foule. C'est la raison de ce dimensionnement aussi, le dispositif fait l'objet d'un très gros travail de préparation amont de la part de tous les services, c'est nous qui portons l'écriture du plan ORSEC pour l'interservice.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur l'activité opérationnelle et ce bilan 2022 ? Pas de question. Merci pour la présentation. Nous passons à la deuxième communication.

Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers – Bilan 2022

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** C'est un sujet extrêmement sensible. Vous retrouvez sur la première page le décompte de l'activité opérationnelle, la projection à hauteur de 119 000 interventions estimées pour 2022 et, en dessous, une courbe rouge sur les agressions physiques et verbales pour lesquelles les sapeurs-pompiers sont pris à partie et pour lesquelles ils déposent plainte.

Le nombre de dépôts de plainte est plus important parce que, chaque fois, plusieurs sapeurs-pompiers sont mis en cause, souvent c'est un équipage qui est pris à partie.

À partir de ces chiffres, il est intéressant d'observer le nombre d'agressions. C'est quelque chose qui marque l'ensemble de nos personnels. C'est une organisation très suivie par la hiérarchie. Les statistiques montrent qu'il y a

trop de faits, parce que ce sont plusieurs dizaines, mais nous ne sommes pas non plus sur une explosion de ces situations.

En tout cas, nous essayons d'avoir une réponse de bienveillance, d'encadrement, d'accompagnement, parce que nous sommes conscients de tout ce que cela génère comme dégâts au niveau de nos équipes.

Sur les 40 agressions de nos sapeurs-pompiers, page suivante, la grosse majorité des faits, ce sont soit des tentatives soit des agressions physiques avec une mise en danger de la vie d'autrui ou des menaces de mort, des menaces verbales ou outrages, et quelques jets de projectiles et dégradations.

La nature des faits, pour 22, ce sont vraiment des situations de danger pour nos équipages et, pour 15, des menaces et des outrages.

En termes de répartition, 23 de ces 40 agressions se passent dans des situations de secours d'urgence, 6 en situation d'incendie, 4 en opérations diverses et 5 concernent le centre de traitement de l'alerte, des insultes par les demandeurs, et 2 autres essentiellement des manœuvres.

Cette répartition est intéressante parce qu'elle reprend la répartition du taux de sollicitation : 80 % de notre activité, c'est le secours à personne. Souvent, la victime à qui l'on porte secours est elle-même l'auteur de cette agression.

S'agissant du nombre d'appels : 460 000 au 1<sup>er</sup> décembre qui ont généré 108 537 opérations de secours. Nous avons aussi toute une organisation pour essayer de comprendre lors de la prise d'appel si nous sommes dans des situations sans signe d'hostilités ou qui présentent

potentiellement des signes d'hostilités. Dès l'appel, nous sommes en mesure de prendre des dispositions d'accompagnement de nos équipes.

Sur l'ensemble de ces appels, 609 ont été qualifiés comme étant des situations potentiellement hostiles, pour lesquelles nous mettons en œuvre plusieurs niveaux de réponse adaptés : un renfort de commandement, un départ renforcé, une organisation adaptée du dispositif de secours.

Nous sommes sur 224 cas de niveau rouge c'est-à-dire des situations potentiellement de danger, que nous musclons à la fois avec la chaîne de commandement et en densifiant le nombre de personnels au départ.

Ces situations qui sont qualifiées de potentiellement dangereuses ne débouchent que sur une agression. Cela veut dire que le dispositif de détection et d'accompagnement fonctionne bien. En fait, le gros des agressions recensées, pour 39, relève de cas de figure où au départ on ne détecte pas de signe potentiel d'hostilité.

C'est intéressant parce que l'organisation mise en place fonctionne, mais nous avons une attention particulière à avoir dans la prise en charge des victimes. Quand on est sur le secours, une part importante de ces agressions est liée à la victime : 16 fois l'agresseur est la victime et 7 fois l'agresseur est un tiers. Souvent, ce sont des gens sous l'emprise de stupéfiants et/ou de l'alcool qui ne se souviennent pas après de ce qui s'est passé, mais ce sont des situations qui potentiellement sont extrêmement violentes.

Cela permet d'avoir un zoom sur ce qui se passe sur le terrain. Ce dispositif, par exemple, a été mis en place très concrètement sur une situation où un secouriste a été

menacé, il lui a été porté des coups, craché dessus, avec derrière une procédure d'exposition au sang.

Chaque fois, nous proposons au sapeur-pompier de porter plainte. Il est accompagné par la hiérarchie, le dépôt de plainte donne droit à la protection fonctionnelle du service, c'est zéro tolérance, c'est un dépôt de plainte chaque fois et un suivi.

J'ai personnellement repris des contacts avec les procureurs pour avoir ce retour puisque, souvent, on a une enquête et on perd de vue ce qui se passe. Nous avons convenu avec les procureurs de pouvoir assurer un retour vers nos équipes pour savoir si les auteurs ont été identifiés. Voilà sur ce volet.

**Madame KHELIFI.-** Merci, contrôleur général.

J'ajoute, en complément de ce dossier, la généralisation des caméras piétons qui a été adoptée dans le cadre de la loi MATRAS très récemment. Le SDMIS était en expérimentation avec quelques autres SDIS.

**Monsieur PFEFFER.-** On voit que le service est bien organisé pour protéger les sapeurs-pompiers. Les organisations syndicales, globalement, se félicitent du travail mis en place.

Le sujet de la suite pénale est essentiel parce que le sapeur-pompier est la victime. Si le rôle du service est de protéger la population, son rôle premier est de protéger ses sapeurs-pompiers. Il faut être très vigilant sur le fait que les parquets nous fassent les remontées d'informations, que nous puissions en permanence donner des nouvelles aux sapeurs-pompiers et à leurs familles.

Il y a une question de logique, la règle pénale doit être appliquée, et je crois qu'il faut toujours être un peu *punchy* dans nos relations avec les procureurs. Bien sûr, eux sont garants de tout cela, mais il faut montrer vraiment que nous sommes très attentifs aux suites pénales données à ce genre d'affaire.

Finalement, c'est le début de la réparation du sapeur-pompier victime quand il voit que celui qui a agressé ne s'en sort pas indemne.

**Contrôleur Général CLAUDAUD.-** Vous avez parfaitement raison, c'est la raison pour laquelle j'ai fait un point avec les deux procureurs, nous leur transmettons des tableaux de synthèse sur les faits pour lesquels nous avons déposé plainte, nous avons mis en place un système de suivi pour revenir vers nos sapeurs-pompiers. Nous essayons d'améliorer le suivi et de nous rappeler au bon souvenir de la justice. Les procureurs y sont très attentifs. Ce n'est pas un sujet qu'ils banalisent.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur cette communication ? C'est zéro tolérance, nous sommes là pour protéger nos agents et nous le ferons par le biais de la protection fonctionnelle et par tous les dispositifs que nous pouvons actionner pour protéger nos sapeurs-pompiers.

**Monsieur ARTIGNY.-** La courbe rouge indique une certaine stabilité, en revanche, en 2018, le nombre de plaintes diminue plus vite que le nombre d'agressions. J'ai bien compris que le nombre de plaintes correspondait à l'équipage. Est-ce que, de votre point de vue, tout le monde porte plainte ?

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** La politique du service est d'inciter tout le monde à porter plainte. Il peut arriver que certains ne portent pas plainte. Nous encourageons le dépôt de plainte chaque fois qu'il y a un signalement, nous l'accompagnons. Nous faisons en sorte qu'il n'y ait jamais de perte en ligne.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons à la dernière communication.

Préparation du SDMIS en cas de délestage sur les réseaux électriques dans le département du Rhône et la métropole de Lyon

**Contrôleur Général CLAVAUD.-** Je ne vais pas revenir en détail sur le sujet des délestages. Nous avons repris sur la première page les éléments figurant dans la communication gouvernementale avec les horaires de délestage.

Nous travaillons avec la préfecture toujours dans la logique de l'appui au territoire. Deux sujets nous semblent pouvoir être perturbateurs et générateurs d'activité pour nous.

Le premier, c'est tout ce qui relève des systèmes de communication téléphonique et notamment la capacité à appeler les secours. Nous aurons certainement une fragilisation en cas de coupure des relais et le seul numéro qui sera relayé par plusieurs opérateurs sera le 112. Le 112 arrive dans le Rhône chez les sapeurs-pompiers. Cela veut dire que même pour joindre la police, il pourrait être fait usage du 112 si les autres relais ne couvraient pas.

Nous avons là un premier sujet qui aura pour répercussion certainement d'avoir un nombre massif d'appels de secours, pas forcément tous pour des opérations de secours mais potentiellement pour d'autres demandes.

Le deuxième sujet, c'est l'impact de la coupure sur tous les systèmes actifs (feux de circulation, éclairage public, habitations, etc.). Cela signifie que lorsqu'il y aura une coupure confirmée, il y aura activation du centre opérationnel départemental par la préfecture et nous nous mettrons en configuration de gestion de crise. Nous renforcerons la cellule de décroché des appels 18 et 112. Nous mobiliserons certainement plus largement nos équipes, notamment les personnes qui pourraient être présentes sur le site de l'état-major si nous sentons un accroissement.

Il sera mis en place un système de disque de déroutage pour séparer ce qui peut être urgent de ce qui l'est moins, pour ne pas avoir des appels qui se perdent.

Ensuite, nous mettrons en place une cellule de réflexion, d'anticipation. Nous renforcerons cette capacité à anticiper et à comprendre quels pourraient être les impacts à la lumière d'un certain nombre de choses qui pourraient nous remonter.

C'est ce que nous mettrons en posture amont au niveau de la prise des appels et pour faire face à ces appels nouveaux.

La réponse sera déclinée sur le territoire pour réagir avec un maillage territorial adapté, c'est-à-dire faire en sorte, en fonction des communes concernées par le délestage (c'est un travail que nous ferons avec les élus, au contact des maires), d'avoir un officier de liaison.

Nous pourrions aussi avoir des moyens de transmission sécurisés et nous pourrions déplacer des moyens opérationnels pour faire en sorte d'avoir une « maraude opérationnelle », afin que sur des territoires qui pourraient être isolés, sur lesquels l'acheminement des moyens de secours pourrait être perturbé, nous ayons un dispositif prépositionné.

Cela se ferait en lien avec les élus.

Cela se mettrait en place de façon anticipée puisque les délestages seront annoncés, confirmés. Nous nous préparons à faire un gros travail au profit de ces territoires : prise d'appel, compréhension de ce qui se passe, et ensuite réponse capacitaire prépositionnée, avec des moyens de transmission sécurisés.

Nous estimons qu'en simultanément, nous pourrions être amenés à couvrir une dizaine de points de ce type. Ce sont des hypothèses de travail puisque, à ce stade, nous avons encore peu de certitudes. Nous espérons que tout cela ne servira pas mais je voulais partager avec vous le fait que nous travaillons de façon assez intensive.

Merci.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le contrôleur général. Y a-t-il des questions ?

**Monsieur DEVINAZ.-** Merci de ces trois rapports précis et intéressants. Sur le dernier, vous avez insisté sur le 112, et à travers les trois rapports, on voit l'importance du 112. On le voit y compris pour la lutte contre les agressions, le fait d'avoir détecté contribue aussi à permettre à nos équipes de sapeurs-pompiers d'arriver sur une situation qui ne dégénère pas vers l'agression de sapeurs-pompiers.

Il me semble que vous avez raison d'attirer notre attention sur le 112, son fonctionnement, et la nécessité qu'il ne soit pas débordé dans la période que nous allons traverser.

**Madame KHELIFI.-** Merci. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? S'il n'y en a pas, notre ordre du jour est épuisé.

Nous vous donnons rendez-vous pour les cérémonies d'hommage aux sapeurs-pompiers morts en service commandé le 4 janvier au cimetière de Loyasse puis sur la stèle à Feyzin.

Les prochains conseils d'administration auront lieu le 3 février 2023 à 15 heures et le 17 mars 2023 à 15 heures.

Je vous rappelle également la cérémonie des vœux du SDMIS le 27 janvier 2023 à 15 heures.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 16 h 47.*

Zémorda KHELIFI  
Présidente

